



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE En application du Livre IX du Code du Travail

Adresse de correspondance - la convention doit être retournée à :

Formule Magique — 5 boulevard Pereire 75017 Paris - afib-inscriptions@afib2022.fr

Votre inscription sera validée dès réception de cette convention de formation dûment complétée, accompagnée de l'attestation de prise en charge par votre établissement.

Entre les soussignés :

- **L'Association Française des Ingénieurs Biomédicaux (A.F.I.B.)** domiciliée 223 rue du Faubourg du Pont Neuf, 86000 Poitiers — SIRET : 379 972 623 00043 — Agrément DATADOCK : 0071296 — Agrément QUALIOPI : en cours

ET

- Nom de l'établissement :
Dossier suivi par (Prénom NOM, fonction) :
Tél : - E-mail :

a été conclue la convention suivante :

1. L'A.F.I.B. accueillera le stagiaire suivant aux 26^{èmes} Journées d'ingénierie Biomédicale :
Civilité : NOM : Prénom : Fonction :
2. Informations liées à la formation :
 - a. **Intitulé du stage** : 26^{èmes} Journées d'ingénierie Biomédicale sur le thème *Adaptation et innovation au service du soin*.
 - b. **Objectif** : Formation continue des Cadres Techniques des Etablissements de Santé
 - c. **Programme** : voir le programme détaillé des journées disponible sur le site internet <https://afib2022.fr/>
 - Séances plénières avec interventions de spécialistes du domaine concerné
 - Sessions techniques en groupe
 - Tables rondes de partage d'expérience et d'échanges professionnels
 - Projets industriels : présentation de technologies du domaine biomédical
 - d. **Type d'action de formation** (au sens de l'article L900.2 du code du travail) : Journée d'études
 - e. **Dates** : mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2022
 - f. **Lieu** : Lille Grand Palais - 1 Bd des Cités Unies - 59777 LILLE
 - g. Pendant la durée de la formation, les stagiaires demeurent placés sous la responsabilité de l'Etablissement et soumis au titre de leur activité principale à la réglementation des accidents de travail et de trajet.
 - h. L'**évaluation pédagogique** de la formation est effectuée par les stagiaires via l'application du congrès.
 - i. La **présence du stagiaire** est contrôlée par scan de badge et l'attestation de présence lui est remise en main propre lors du stage.
3. En contrepartie de cette formation (Nom de l'établissement) verse à
l'Association Française des Ingénieurs Biomédicaux des frais d'inscription d'un montant de € sur
le compte bancaire suivant :
SOCIETE GENERALE | A.F.I.B 2022 BORDEAUX - IBAN : FR76 3000 3028 0200 0500 1503 832 - BIC :
SOGEFRPP - Code banque : 30003 | Guichet : 02802 | N° compte : 00050015038 | Clé : 32

Fait à Paris, le

Le Cocontractant

Pour l'AFIB

Valérie Moreno, Présidente

